



Vente d'un camion vendu en l'etat avec controle ok

Par **loulou83470**, le **11/05/2014** à **22:19**

Bonjour,

Voila une amie a récemment vendu son vieux camion bétailère(chevaux) de 1983 avec son contrôle technique ok !

Le contrôle technique laisse apparaître une corrosion au niveau du plancher.

Mon amie fais signer a son aquereur un papier comme quoi le camion est vendu en l'état.

Une semaine passe puis l'aquereur appel mon amie en lui demandant de lui rembourser le camion sous peine de poursuite car après être passer chez un garagiste celui ci lui a dit que le plancher avait de la corrosion et que cela était dangereux !!

Ma question est :

Est ce que l'aquereur peut se retourner contre mon amie sachant que ce défaut été mentionné sur le contrôle technique?

Le camion a quand meme 31 ans donc loin d'etre neuf puis l'objet de ce probleme ete marquer noir sur blanc sur le controle technique .

Merci de nous eclairer..

Par **janus2fr**, le **12/05/2014** à **07:41**

Bonjour,

Inutile de poster plusieurs fois votre question, je vous ai répondu sur l'autre fil...